



Informations OATH pour les petites entreprises

Pourquoi dois-je me présenter à l'OATH ?

Vous devrez comparaître à une audience de l'OATH si votre entreprise, un de vos employés ou vous-même avez reçu une « Summons » (citation) émise par une autorité de contrôle new-yorkaise. Une citation (« summons » ou « ticket »), est un document informant une personne ou une entreprise qu'elle est accusée par une autorité de contrôle new-yorkaise d'avoir enfreint une loi, une règle ou un règlement, et qui lui fait savoir qu'elle, ou un représentant, doit se présenter à l'OATH à une certaine date afin de répondre de cette accusation.

Dois-je me présenter à l'audience en personne ?

Actuellement, la plupart des audiences à l'OATH se déroulent à distance. Vous pouvez donc demander que votre audience se fasse par téléphone, par courrier ou en ligne. Si vous ne pouvez pas participer à une audience à distance, vous pouvez demander une audience en personne en écrivant à Livehearings@oath.nyc.gov au moins (5) JOURS OUVRABLES avant la date de votre audience. Pour plus d'informations sur la manière de programmer une audience à distance, merci de vous rendre sur : <https://www.nyc.gov/site/oath/help-center/you-received-a-summons-now-what.page>

Y a-t-il quelqu'un qui puisse me fournir de l'aide pour mon audience ?

Si vous n'avez pas d'avocat ni de représentant professionnel agréé et rémunéré, vous pouvez vous adresser GRATUITEMENT à un Coordinateur en justice procédurale du Help Center de l'OATH. Le Coordinateur en justice procédurale peut vous fournir des informations juridiques et des ressources afin de vous aider à préparer votre audience. Cette personne peut vous donner des informations sur le processus d'audience, les options qui s'offrent à vous et répondre aux questions que vous pourriez avoir. Elle ne peut cependant PAS vous fournir de conseils juridiques. Pour prendre rendez-vous avec un Coordinateur en justice procédurale du Help Center, merci de consulter un représentant du Help Center de l'OATH ou de contacter en personne le Help Center de l'OATH à n'importe quelle agence de l'OATH, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, par téléphone au (212) 436-0845, ou par e-mail au Smallbizhelp@oath.nyc.gov.

Et si l'anglais n'est pas ma langue préférée ?

Toutes les audiences de l'OATH, ainsi que le Help Center de l'OATH, proposent des services d'interprétation gratuits dans n'importe quelle langue.

Quelles sont les options dont je dispose ?

Vous pouvez reconnaître la validité de l'accusation figurant sur la citation et payer la pénalité indiquée, ou demander une audience où vous pouvez contester à la fois l'accusation et les faits qui vous sont reprochés dans la citation, et/ou présenter des preuves/justificatifs et des arguments en lien avec la situation. Il est également **possible** que l'on vous propose l'option d'accepter un compromis, **si** l'organisme new-yorkais ayant émis la citation vous le propose. Enfin, certaines infractions permettent une pénalité réduite si vous avez corrigé le problème indiqué dans la citation avant la **première** date prévue pour votre audience. Pour étudier les options dont vous disposez, veuillez consulter le Help Center de l'OATH.

Remarque : Pour certaines infractions, la sanction peut être une pénalité pécuniaire assortie de responsabilités supplémentaires vous incombant.

Si je suis le propriétaire de l'entreprise, dois-je me présenter à l'audience en personne ?

Si votre entreprise est mentionnée dans la citation, vous avez l'OPTION de vous présenter à l'audience et de représenter l'entreprise. Toutefois, vous pouvez aussi envoyer un représentant qui se présentera au nom de votre entreprise. Un représentant peut être un avocat rémunéré ou un professionnel, mais cela peut aussi être un employé ou toute personne que vous autorisez à se présenter au nom de votre entreprise. Avant de lui demander de se présenter à l'OATH, veuillez fournir à votre représentant le formulaire suivant - SIGNÉ ET DÛMENT REMPLI : <https://www.nyc.gov/assets/oath/downloads/pdf/registered-rep-authorization-form-2025-en.pdf> - Ce formulaire est également disponible dans diverses langues sur le site Web de l'OATH.

Et si j'ai d'autres questions qui ne sont pas en lien direct avec mon audience ?

Veuillez contacter le Help Center de l'OATH, et un Coordinateur en justice procédurale du Help Center vous aidera. L'OATH entretient une collaboration étroite avec le Department of Small Business Services de la ville de New York, et nos Coordinateurs en justice procédurale peuvent vous référer à des agents spécialisés du SBS ou auprès des ressources de la ville, qui vous aideront à répondre à vos besoins spécifiques liés à votre entreprise.

Pour plus d'aide, veuillez contacter le Help Center de l'OATH en personne, à n'importe quelle agence de l'OATH, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, par téléphone au (212) 436-0845, ou par e-mail à l'adresse Smallbizhelp@oath.nyc.gov.

Bronx
260 E.161st Street, 6th FL
Bronx, NY 10451

Brooklyn
9 Bond Street, 7th FL
Brooklyn, NY 11201

Manhattan
66 John Street, 10th FL
New York, NY 10038

Queens
31-00 47th Avenue, 3rd FL
Long Island City, NY 11101

Staten Island
350 St. Marks Place, Main FL
Staten Island, NY 10301